



Projet de baromètre de la cohésion des territoires

DÉCEMBRE 2017

Avertissement

Le présent document réunit un premier groupe d'indicateurs illustrant les enjeux de Cohésion des territoires. C'est la première pierre d'un travail qui doit être co-construit avec les associations d'élus : le baromètre de la cohésion des territoires.

Ce baromètre a ainsi vocation à s'enrichir de nouveaux indicateurs : certains sont d'ores et déjà en cours d'élaboration et seront ajoutés dans les prochaines semaines, d'autres seront identifiés et élaborés conjointement. Dans cet esprit, sont réunis, sur le site de la CNT, un certain nombre de documents produits par l'Observatoire des territoires, qui sont mis à disposition pour compléter les données réunies dans ce premier recueil.

L'exploitation de ce baromètre doit contribuer à la construction d'un véritable diagnostic partagé sur l'état de la cohésion du territoire national, les priorités collectives, les stratégies d'action, mais aussi l'identification des moyens et des responsabilités pour mettre en œuvre ces objectifs. Un « Rapport sur la cohésion des territoires » pourrait être présenté à cet effet dans la perspective de la 3^{ème} conférence nationale des territoires.

À ce stade, le projet de baromètre retient une approche statistique d'observation, sous la forme de fiches thématiques, ordonnées autour de six grands défis. Certains enjeux essentiels ont vocation à être traités ultérieurement, et notamment la question des transferts de revenus, la mesure des interactions entre territoires, ou à être largement développés : les enjeux de mobilité.

En outre, ce baromètre réunit des indicateurs d'état de la cohésion, il a vocation à intégrer par la suite des indicateurs de mise en œuvre de politiques publiques.

Le choix des échelles d'observation, pour caractériser le degré de cohésion entre et à l'intérieur des territoires est tributaire de la disponibilité des données, en particulier aux échelles très fines (communales ou infra-communales). Notre ambition est de pouvoir progressivement donner librement accès aux données à toutes les échelles exploitables. De même, le site de la CNT, en lien avec les données réunies par l'observatoire des territoires, visera à offrir la possibilité de changer de modes de représentation (cartes par anamorphose) pour favoriser la meilleure exploitation de ces données.

Ce projet de baromètre s'appuie sur des indicateurs fiables et rigoureux d'un point de vue statistique, mobilisables et interprétables sans difficulté et mis à jour régulièrement par les producteurs.

Il développe une approche nationale (cohésion entre les territoires) et une approche locale (cohésion à l'intérieur des territoires).

Les indicateurs retenus et plus encore leur combinaison donnent à voir des situations à un temps T, mais également des tendances.

Pour suivre de manière rigoureuse l'évolution des disparités, le choix a été fait de retenir des indicateurs statistiques de dispersion, comparables dans l'espace et dans le temps. L'indicateur de dispersion retenu est le rapport interdécile, rapport entre le neuvième décile (seuil qui sépare les 10 % qui ont la valeur la plus forte des autres) et le premier décile (seuil qui sépare les 10 % qui ont la valeur la plus faible des autres). Plus le rapport est important, plus la dispersion de l'indicateur considérée est forte.

Chaque indicateur est présenté sous forme de fiche mettant à la suite :

- un texte présentant les enjeux pour la cohésion des territoires que soulève le thème abordé ;
- une visualisation sous forme de tableaux, graphiques et cartes de l'indicateur aux niveaux régional et infrarégional. Les données sont les plus récentes possibles, mises en perspective par comparaison avec des données anciennes, généralement prises cinq ans auparavant. Le niveau infrarégional choisi est le niveau le plus pertinent, souvent la zone d'emploi ;
- un texte présentant l'indicateur ;
- un commentaire sur ce que révèlent l'indicateur et son évolution sur la cohésion des territoires.

Sur les cartes, les situations les plus favorables sont systématiquement représentées dans les tons les plus foncés.

Indicateurs phares

Baromètre de la cohésion des territoires

Fiche présente dans ce baromètre.

1. LA QUESTION CLÉ DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

→ Déséquilibres démographiques : Indice de vieillesse	5
→ Qualité de vie : la santé	
A. Approche objective : Taux de mortalité prématurée	7
B. Approche subjective : Etat de santé ressenti (<i>fiche à venir</i>)	
→ Niveau de vie	
A. Approche objective : Revenu médian disponible par unité de consommation	9
B. Approche subjective : Risque ressenti de devenir pauvre (<i>fiche à venir</i>)	
→ Emploi : taux de chômage en France	11
→ Emploi : taux de chômage – fiche européenne	13

2. LA QUESTION CLÉ DU DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE

→ Attractivité résidentielle : Solde migratoire apparent	15
→ Spécialisation fonctionnelle des territoires : Indice de spécialisation fonctionnelle	17
→ Innovation : Part des établissements dans les secteurs innovants (<i>fiche à venir</i>)	
→ Croissance économique : Variation du PIB par habitant sur 5 ans – fiche européenne (<i>fiche à venir</i>)	
→ Lutte contre le changement climatique : Part des énergies renouvelables dans la production électrique totale – fiche européenne (<i>fiche à venir</i>)	

3. LA QUESTION CLÉ DE LA QUALITÉ DE VIE

→ Accès au logement social : Rapport entre les demandes et les attributions de logements sociaux	19
→ Eloignement domicile-travail : Taux de couverture de l'emploi (nombre d'emplois / nombre d'actifs résidents)	21
→ Déplacements domicile-établissement scolaire : Temps médian du trajet par la route entre le domicile et l'établissement scolaire (<i>fiche à venir</i>)	
→ Qualité du logement : Taux de sur-occupation des résidences principales	23
→ Satisfaction vis-à-vis des services publics (<i>fiche à venir</i>)	
→ Investissement social	
B. Approche subjective : Sentiment d'être intégré dans la société (<i>fiche à venir</i>)	

4. LA QUESTION CLÉ DE LA CAPACITÉ DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

→ Éducation et formation : Taux de réussite au brevet des collèges	25
→ Attractivité économique : Taux de création d'entreprises	27
→ Couverture numérique : Part des locaux éligibles au Très Haut débit	29
→ Accès aux technologies du numérique : Les compétences numériques des Français	31
→ Accès aux services : Temps moyen d'accès au panier de services de la vie courante (<i>fiche à venir</i>)	

5. LA QUESTION CLÉ DU « CAPITAL SOCIAL » DES TERRITOIRES

→ Participation aux élections : Taux de participation aux premiers tours des présidentielles	33
→ Investissement social	
A. Approche objective : Nombre de bénévoles en association pour 100 habitants	35

6. LA QUESTION CLÉ DE LA COOPÉRATION ENTRE LES TERRITOIRES

→ Partenariats inter-collectivités : Disparité du nombre de contrats par habitant, conclus entre collectivités de différents niveaux (<i>fiche à venir</i>)	
→ Accès à l'enseignement supérieur : Part des bacheliers qui poursuivent leurs études hors de leur département de résidence en Terminale (<i>fiche à venir</i>)	

LA QUESTION CLÉ DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Déséquilibres démographiques

Enjeu

Assurer la prise en charge d'un nombre croissant de personnes âgées dans certains territoires.

Indice de vieillesse

Pourquoi cet indicateur ?

L'indice de vieillesse rapporte le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans au nombre de personnes âgées de moins de 20 ans dans chaque territoire. Il permet de mesurer l'équilibre, ou non, entre les différentes classes d'âges au sein d'un département ou d'une région, et son évolution.

France

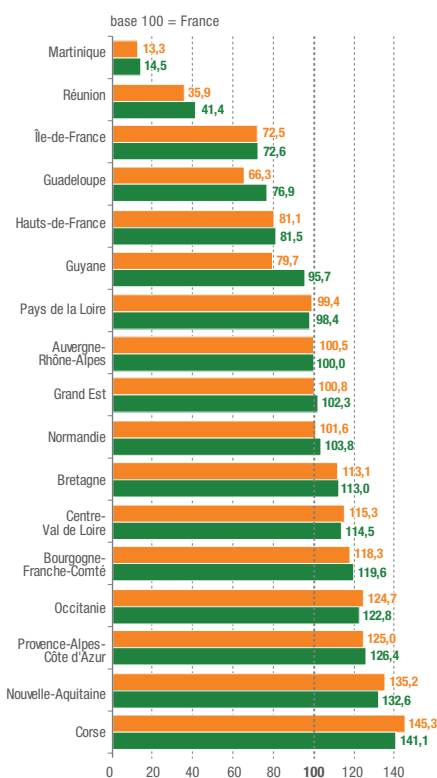
2009 : 0,6
2014 : 0,7

Indice de vieillesse : population des 65 ans et plus
divisée par la population des moins de 20 ans
en 2014, par département



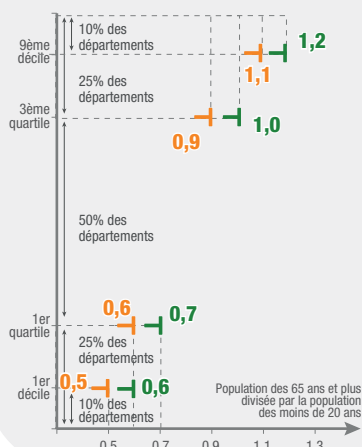
Évolution des régions 2009 - 2014

Écart entre les régions extrêmes 2009 : 132 2014 : 126,6



Analyse des quantiles

Rapport interdécile 2009 : 2,2 2014 : 2,1



Indice de vieillesse

Population de 65 ans et plus divisée par la population de moins de 20 ans

	2009	2014
Martinique	0,1	0,1
Réunion	0,2	0,3
Île-de-France	0,5	0,5
Guadeloupe	0,4	0,6
Hauts-de-France	0,5	0,6
Guyane	0,5	0,7
Pays de la Loire	0,6	0,7
Auvergne-Rhône-Alpes	0,6	0,7
Grand Est	0,6	0,8
Normandie	0,7	0,8
Bretagne	0,7	0,8
Centre-Val de Loire	0,7	0,8
Bourgogne-Franche-Comté	0,8	0,9
Occitanie	0,8	0,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,8	0,9
Nouvelle-Aquitaine	0,9	1,0
Corse	0,9	1,0

Déséquilibres démographiques

Les régions les plus jeunes vieillissent le plus vite.

Les contrastes entre régions

Entre 2009, on comptait en France 64 personnes de plus de 65 ans pour 100 de moins de 20 ans ; ce chiffre est passé à 74 en 2014. La population française, dans son ensemble, a donc vieilli au cours de cette période, et aucune région n'y a échappé.

Les écarts entre régions se sont toutefois légèrement réduits au cours de ces cinq années : l'indice variait dans un rapport de 1 à 10 en 2009 ; il varie dans un rapport en 1 à 9 en 2014. Deux raisons expliquent la réduction de cet écart : un vieillissement accéléré des régions les plus jeunes d'une part, en particulier la Réunion, la

Guadeloupe et la Guyane, et un ralentissement relatif du vieillissement dans les régions les plus touchées par le phénomène (Corse, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie en particulier) d'autre part.

Signe révélateur du vieillissement accéléré d'une partie des outre-mer, la Guadeloupe affiche en 2014 un indice de vieillissement plus élevé que celui de l'Île-de-France, ce qui n'était pas le cas en 2009. De la même manière, la Guyane est désormais plus « vieille » que les Hauts-de-France.

INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES :

- Croissance démographique (périodes de 5 ans)
- Projections de population 2040

LA QUESTION CLÉ DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Qualité de vie : la santé

A. Approche objective

Enjeu

Permettre à tous, dans tous les territoires, de disposer des mêmes chances de vivre en bonne santé.

Taux de mortalité prématurée

Pourquoi cet indicateur ?

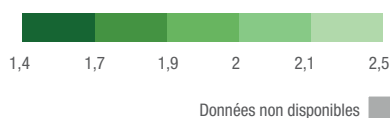
Le taux de mortalité prématurée indique, pour chaque département et chaque région, la fréquence des décès avant l'âge « habituel » : il permet ainsi de mesurer l'état de la santé publique.

Il correspond au taux de mortalité (nombre de décès pour 1 000 habitants) de la population âgée de moins de 65 ans, calculé dans chaque département ou région comme si la structure par âge de leur population était la même qu'à l'échelle nationale.

France

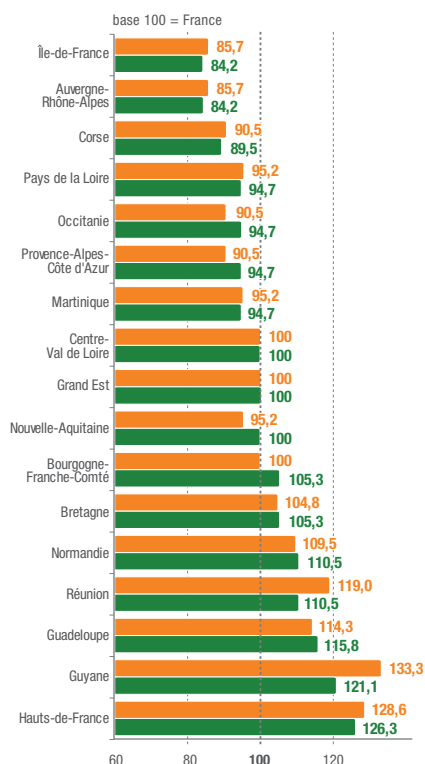
2008 : 2,1 ‰
2015 : 1,9 ‰

Taux de mortalité prématurée
entre 0 et 64 ans
en 2015, par département (en ‰)



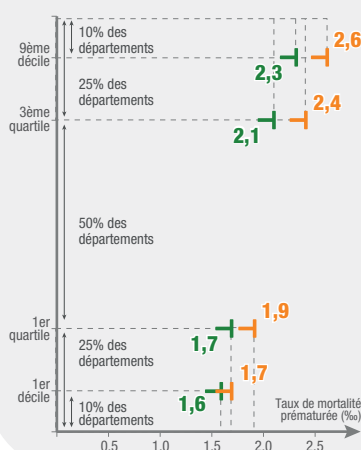
Évolution des régions 2008 - 2015

Écart entre les régions extrêmes 2008 : 47,6 2015 : 42,1



Analyse des quantiles

Rapport interdécile 2008 : 1,5 2015 : 1,4



Taux de mortalité prématurée

0-64 ans, ‰

	2008	2015
Hauts-de-France	2,7	2,4
Guyane	2,8	2,3
Guadeloupe	2,4	2,2
Normandie	2,3	2,1
Réunion	2,5	2,1
Bourgogne-Franche-Comté	2,1	2,0
Bretagne	2,2	2,0
Centre-Val de Loire	2,1	1,9
Grand Est	2,1	1,9
Nouvelle-Aquitaine	2,0	1,9
Pays de la Loire	2,0	1,8
Occitanie	1,9	1,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,9	1,8
Martinique	2,0	1,8
Corse	1,9	1,7
Ile-de-France	1,8	1,6
Auvergne-Rhône-Alpes	1,8	1,6

Sources : Insee, Etat civil, Estimations de population, 2015, IGN GéoFla • Réalisation : CGET, 2017

Qualité de vie : la santé

A. Approche objective

Une mortalité prématurée plus fréquente dans le nord de la France

Les contrastes entre départements

Les départements qui affichent les taux de mortalité prématurée les plus élevés sont situés dans le nord de la France (Pas-de-Calais 2,5 ‰, Nord et Aisne 2,4 ‰), à la pointe de la Bretagne (Finistère 2,4 ‰), mais aussi dans le centre (Indre 2,4 ‰). A l'inverse, en Île-de-France (Yvelines 1,4 ‰) et dans les départements de la moitié sud du pays (Haute-Garonne 1,4 ‰ ; départements de l'ancienne région Rhône-Alpes autour de 1,5 ‰), la mortalité prématurée est moins fréquente.

Entre 2008 et 2015, le taux de mortalité prématurée en France (Mayotte exclue) a diminué, passant de 2,1 ‰ à

1,9 ‰. Presque tous les départements ont bénéficié de cette baisse, et plus particulièrement ceux qui avaient les indicateurs les plus élevés : les écarts de mortalité prématurée entre départements ont donc diminué au cours des dernières années. Ainsi l'Allier, l'Indre, le Cher ou la Nièvre ont vu leur taux de mortalité prématurée baisser de plus de 0,5 point, et jusqu'à 1,1 point dans la Creuse (de 3,1 ‰ à 2 ‰). La Guyane et la Réunion sont les deux seuls départements à avoir vu leur taux de mortalité avant 65 ans augmenter.

INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES :

→ Qualité de l'air

→ Nombre de musées, cinémas et théâtres par habitant

LA QUESTION CLÉ DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Niveau de vie

A. Approche objective

Enjeu

Permettre à tous, dans tous les territoires, d'avoir un niveau de vie satisfaisant, notamment en résorbant la précarité dans les espaces les plus touchés.

Revenu médian disponible par unité de consommation

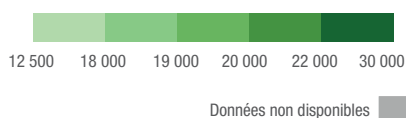
Pourquoi cet indicateur ?

La médiane du revenu disponible par unité de consommation indique le niveau de vie médian des populations d'un territoire, en prenant en compte les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Cet indicateur permet d'apprécier les inégalités de niveau de vie d'un territoire à l'autre.

France

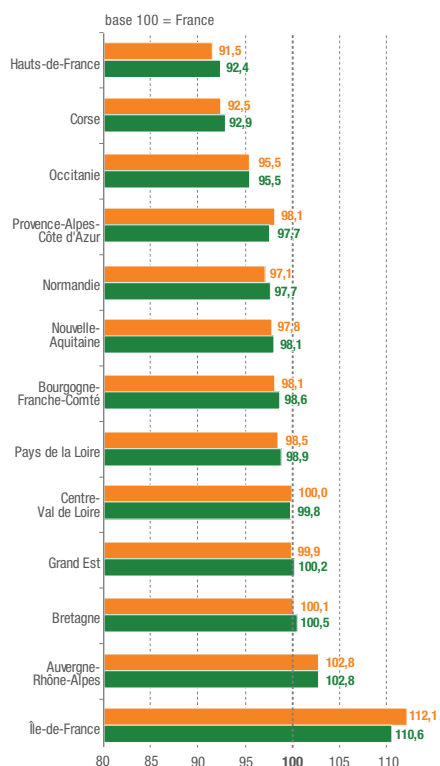
2012 : 19 786 €
2014 : 20 369 €

Médiane du revenu disponible
par unité de consommation
en 2014, par zone d'emploi (en euros)



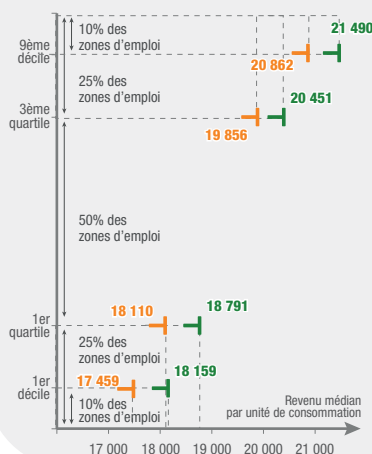
Évolution des régions 2012 - 2014

Écart entre les régions extrêmes 2012 : 20,6 2014 : 18,2



Analyse des quantiles

Rapport interdécile 2012 : 1,19 2014 : 1,18



Revenu médian disponible

par unité de consommation, en euros

	2012	2014
Île-de-France	22 180	22 522
Auvergne-Rhône-Alpes	20 340	20 944
Bretagne	19 797	20 470
Grand Est	19 761	20 418
Centre-Val de Loire	19 776	20 338
Pays de la Loire	19 486	20 150
Bourgogne-Franche-Comté	19 411	20 089
Nouvelle-Aquitaine	19 360	19 992
Normandie	19 216	19 900
Provence-Alpes-Côte d'Azur	19 406	19 893
Occitanie	18 888	19 457
Corse	18 292	18 927
Hauts-de-France	18 106	18 812

Niveau de vie

A. Approche objective

Un « rattrapage » à l'œuvre dans les territoires les plus pauvres.

Les contrastes entre régions

Entre la région métropolitaine où la population a le revenu disponible médian par unité de consommation le plus élevé (Île-de-France, 22 522€ en 2014) et celle où il est le plus faible (Hauts-de-France, 18 812 €), il existe un écart de plus de 3 700 €.

A l'échelle de la France métropolitaine, ce revenu a augmenté en moyenne de 1,5 % par an entre 2012 et 2014, passant de 19 786 euros à 20 369 euros. Cette hausse a bénéficié à toutes les régions, mais à des rythmes différents. Les régions où les populations sont les plus

pauvres (Hauts-de-France, Corse, Normandie) ont vu leur revenu disponible médian croître davantage que les régions où le revenu médian est le plus élevé (Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes). Aussi, les disparités de revenus entre les régions ont eu tendance à légèrement se réduire entre 2012 et 2014.

Les contrastes entre zones d'emploi

Au niveau des zones d'emploi, la réduction des disparités, bien que moins nette, est également tangible : le rapport des déciles est passé de 1,19 à 1,18 au cours de cette période. Les 10 % des zones d'emploi où le revenu disponible médian est le plus élevé ont vu ce dernier croître en moyenne de 1,5 % par an, contre 2 % pour les zones les plus pauvres. Par exemple, la progression du

revenu disponible médian a été supérieure à 2,5 % dans les zones d'emploi de la Thiérache et de Maubeuge entre 2012 et 2014, et inférieure à 1 % dans les sept zones d'emploi les plus riches de France (Houdan, le Genevois Français, Rambouillet, etc.). On observe donc bien un phénomène de « rattrapage » des territoires les plus pauvres.

INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES :

- Part des prestations sociales dans le revenu des ménages
- Taux de pauvreté
- Taux de pauvreté des personnes âgées

LA QUESTION CLÉ DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Emploi

Enjeu

Permettre à tous, dans tous les territoires, d'accéder à un emploi de qualité.

Taux de chômage

Pourquoi cet indicateur ?

D'un territoire à l'autre, les contrastes de dynamisme du marché de l'emploi sont très importants : certains sont fortement touchés par le chômage, et ce depuis des décennies, quand d'autres présentent au contraire de nombreuses créations d'emploi et un taux de chômage très faible.

France

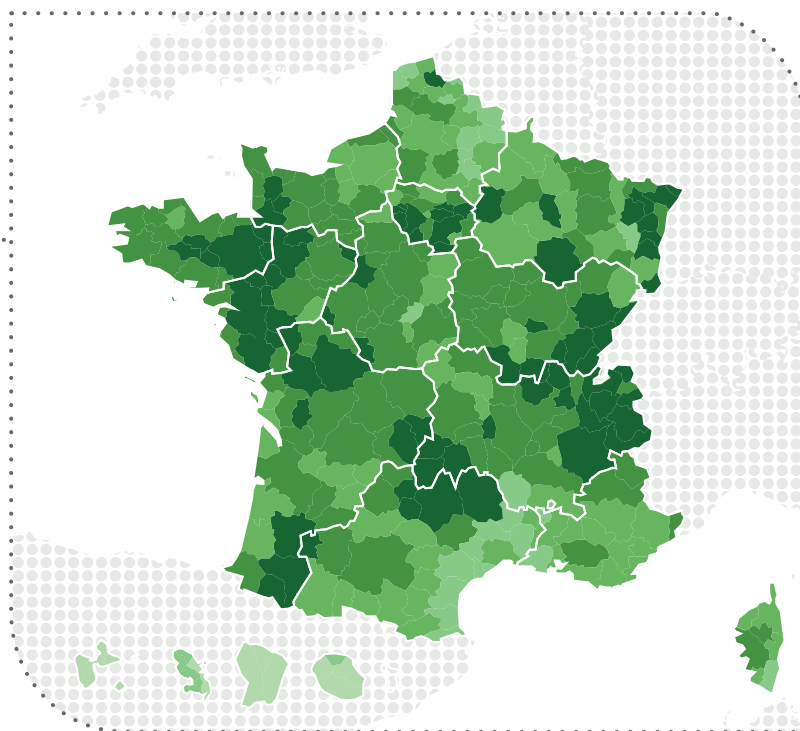
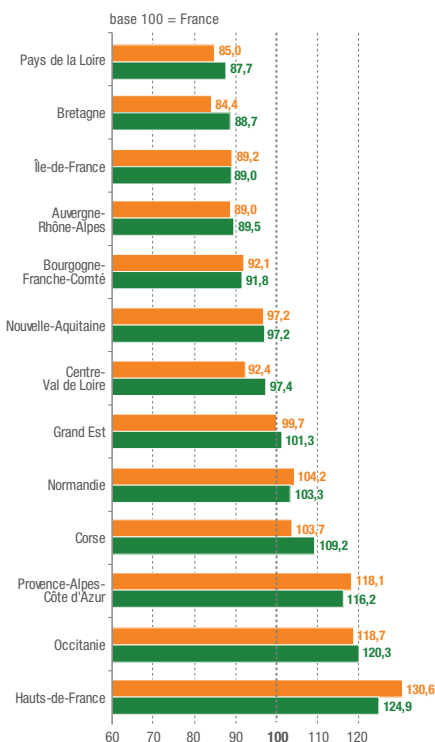
2011 : 8,8 %
2016 : 9,8 %

Taux de chômage
en 2016, par zone d'emploi (en %)



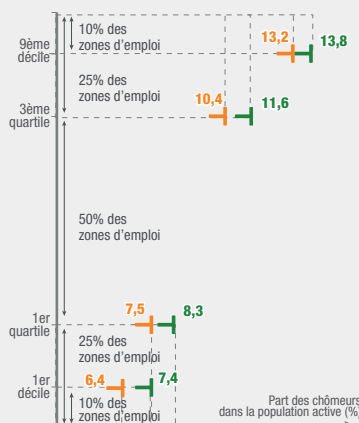
Situation des régions

Écart entre les régions extrêmes 2011 : 46,2 2016 : 37,2



Analyse des quantiles

Rapport interdécile 2011 : 2,1 2016 : 1,9

Taux de chômage
en %

	2011	2016
Hauts-de-France	11,5	12,2
Occitanie	10,5	11,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10,4	11,3
Corse	9,2	10,7
Normandie	9,2	10,1
Grand Est	8,8	9,9
Centre-Val de Loire	8,2	9,5
Nouvelle-Aquitaine	8,6	9,5
Bourgogne-Franche-Comté	8,1	9,0
Auvergne-Rhône-Alpes	7,9	8,7
Île-de-France	7,9	8,7
Bretagne	7,5	8,7
Pays de la Loire	7,5	8,6

Sources : Insee - taux de chômage localisé,
IGN GéoFla • Réalisation : CGET, 2017

Emploi

Des disparités territoriales moins prononcées du fait de la hausse du chômage.

Les contrastes entre régions

Le niveau du chômage diffère beaucoup d'une région à l'autre : il touche particulièrement les Hauts-de-France (12,2 %), l'Occitanie (11,7 %) et la région Paca (11,3 %), quand les régions Pays de la Loire (8,6 %), Bretagne et Auvergne-Rhône-Alpes (8,3 %) présentent des taux structurellement plus bas. Cette géographie est très pérenne.

Entre 2011 et 2016, le taux de chômage localisé a augmenté d'1 point en métropole, passant de 8,8 % à 9,8 %. La hausse du chômage a été plus faible dans les régions

les plus touchées en 2011 (PACA et Hauts-de-France en particulier) que dans celles qui connaissaient alors une situation plus favorable (Pays de la Loire et Bretagne). Aussi, les disparités entre régions se sont légèrement réduites : l'écart entre la région qui affiche le taux de chômage le plus élevé et celle qui présente le plus faible est passé de 1,5 à 1,4 entre 2011 et 2016.

Les contrastes entre zones d'emploi

Cette réduction des différences de taux de chômage s'observe également au niveau des zones d'emploi. L'écart de taux de chômage entre les 10 % des zones d'emploi les plus touchées et les 10 % les moins affectées a en effet diminué de 2,1 à 1,9 au cours de la même période. Comme à l'échelle régionale, cette baisse est due à une moindre hausse du chômage dans les zones

les plus touchées, dans un contexte de hausse générale. Ainsi, entre 2011 et 2016 le taux de chômage a progressé de 0,6 point dans les 32 zones d'emploi présentant les niveaux de chômage les plus importants, contre 1 point dans les 32 zones présentant les taux de chômage les plus faibles.

Avertissement : le taux de chômage dit « localisé » (source Insee, disponible à l'échelle des zones d'emploi) utilisé ici diffère de l'indicateur de la fiche européenne (source Eurostat, disponible à l'échelle des régions européennes). Les valeurs affichées sont différentes pour cette raison, mais l'information apportée par ces deux sources est similaire.

INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES :

- Taux de chômage des jeunes (18-29 ans)
- Taux d'emploi
- Ecart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes
- Part des salariés en emploi précaire (hors apprentissage et stagiaires)

LA QUESTION CLÉ DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Santé sociale

Enjeu

Réduire le nombre de chômeurs dans les régions européennes et ses fortes disparités d'un espace à l'autre.

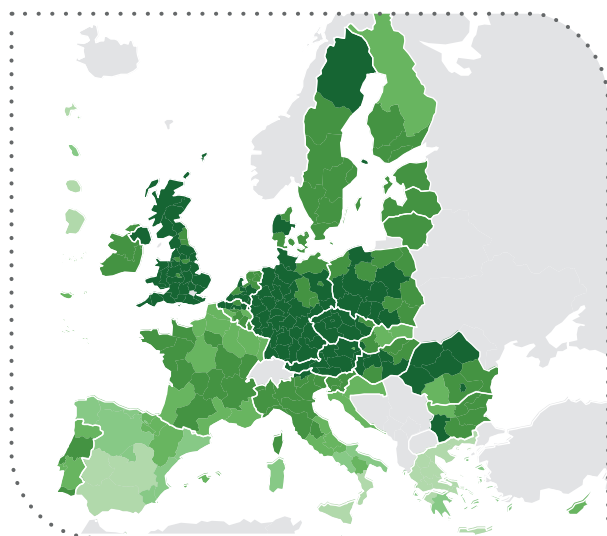
Taux de chômage

Pourquoi ces indicateurs ?

Les disparités territoriales en matière de chômage peuvent s'apprécier à plusieurs échelles en Europe: d'un pays à l'autre, mais aussi d'une région à l'autre. Est ici présenté le taux de chômage à l'échelle des NUTS 2, ainsi que son évolution au cours des dernières années.

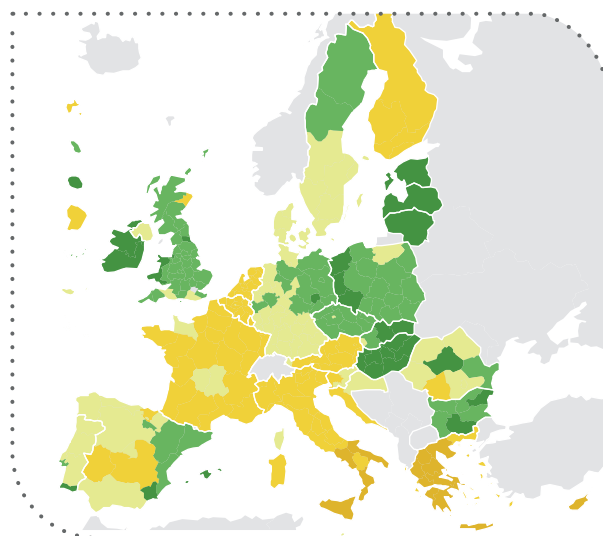
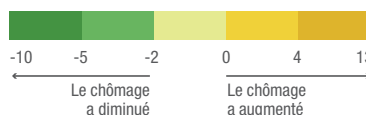
Taux de chômage au sens du BIT,
15 ans et plus en 2016

par région européenne (NUTS 2), en %



Différence du taux de chômage
entre 2011 et 2016

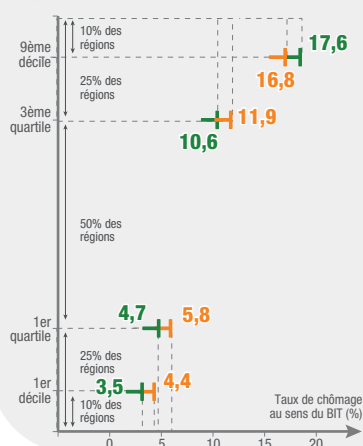
par région européenne (NUTS 2), en %



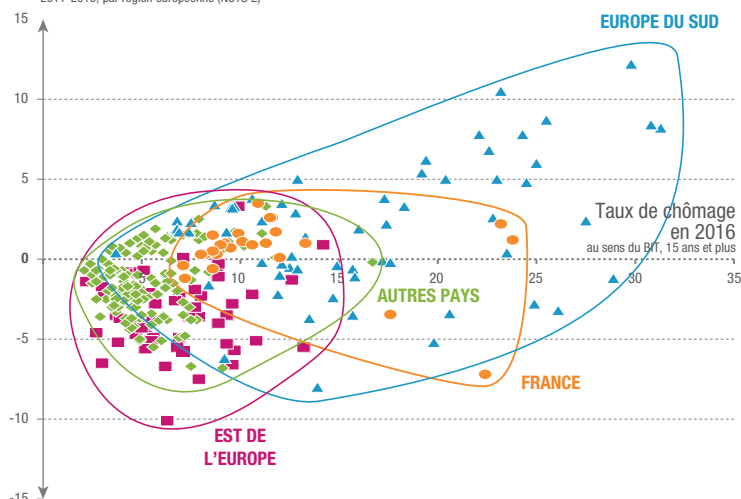
	2011	2016
France	9,2 %	10,1 %
Europe	9,6 %	8,5 %

Analyse des quantiles
par région européenne (NUTS 2)

Rapport interdécile 2011 : 3,8 2016 : 5,0



Différence du taux de chômage
2011-2016, par région européenne (NUTS 2)



Sources : Eurostat, 2017
IGN GéoFla • Réalisation : CGET, 2017

Santé sociale

Un chômage qui se maintient à un haut niveau dans certains pays du sud de l'Europe.

Les contrastes entre régions

Entre 2011 et 2016, le taux de chômage a diminué de 0,9 point en Europe (de 9,6 % à 8,5 %). A l'inverse, il a augmenté de 0,9% en France. Les contrastes territoriaux se sont accrus en Europe durant cette période, avec des trajectoires très différentes d'une région à l'autre. En effet, certains des pays qui avaient un chômage important ont vu celui-ci continuer à augmenter : en Italie (notamment du sud), en Grèce, en Croatie et également en France. Dans d'autres régions très affectées par le chômage, celui-ci a au contraire eu tendance à diminuer entre 2011 et 2016 (Espagne, Portugal, Finlande, pays Baltes, Irlande). Quand à certaines régions qui avaient déjà un taux de chômage bas (Ouest de l'Allemagne, Autriche), elles ont bénéficié d'une diminution supplémentaire de celui-ci.

A l'intérieur de la plupart des pays, les contrastes de taux de chômage d'une région à l'autre ont eu tendance à augmenter au cours de la période, quelle que soit l'évolution du chômage à l'échelle nationale. Par exemple, les écarts entre l'Italie du nord et du sud ont continué à se creuser (de 6,8 à 8,7 % en Vénétie, soit +1,9 points, contre de 14,3 à 22,1 % en Sicile, soit +7,8 points). Il en est de même en Pologne ou au Royaume-Uni, où les contrastes ont augmenté dans un contexte de baisse générale du taux de chômage. Les régions déjà favorisées (ouest de la Pologne, sud du Royaume-Uni) ont connu les plus fortes baisses. L'Allemagne est un des seuls pays à avoir connu une baisse des disparités interrégionales du taux de chômage : ce dernier a décru plus fortement dans les lands de l'Est, où il était le plus élevé.

INDICATEUR COMPLÉMENTAIRE :

→ Part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi ni en formation

LA QUESTION CLÉ DE LA CAPACITÉ DU DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE

Attractivité résidentielle

Enjeu

Développer l'attractivité résidentielle de tous les territoires, en favorisant la diversité des parcours résidentiels et l'adaptation des solutions de logement.

Taux d'évolution annuel de la population due au solde migratoire apparent

Pourquoi cet indicateur ?

L'évolution de la population résulte de la combinaison de deux phénomènes : les mouvements liés au solde naturel (naissances – décès) et les mouvements liés au solde migratoire (entrées – sorties). Le solde migratoire traduit l'attractivité résidentielle d'un territoire. S'il est positif, les personnes venues s'y installer sont plus nombreuses que celles l'ayant quitté. A l'inverse, s'il est négatif, les départs sont plus nombreux que les arrivées. Le solde migratoire indique donc la capacité d'un territoire à attirer de nouveaux habitants, tout autant qu'à retenir ceux qui y vivent déjà.

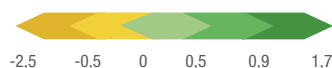
Le taux d'évolution du solde migratoire est ici calculé en moyenne annuelle, afin de pouvoir comparer des périodes de temps différentes (1999-2009 et 2009-2014)

France

1999 - 2009 : 0,24 %
2009 - 2014 : 0,08 %

Les données France ne sont pas directement comparables avec les données régionales. Les données France retracent le solde migratoire apparent avec l'étranger

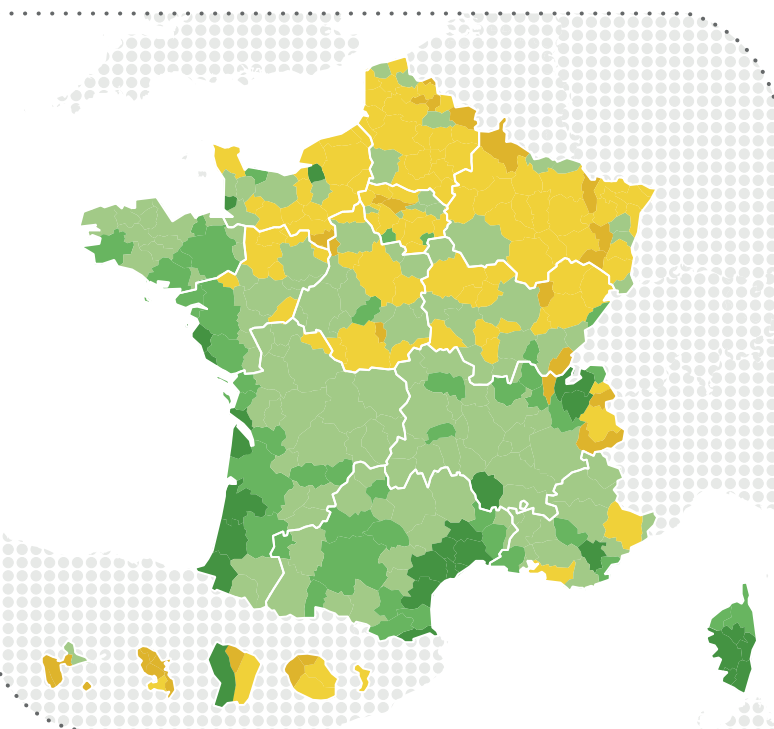
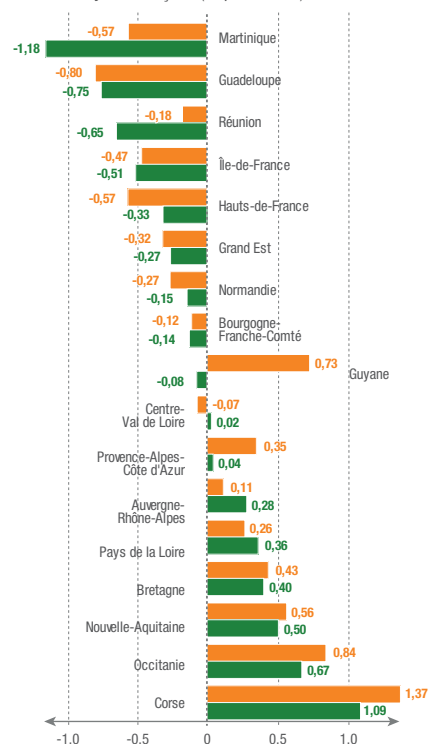
Taux d'évolution annuel de la population due au solde migratoire apparent entre 2009 et 2014, par zone d'emploi (en %)



Situation des régions

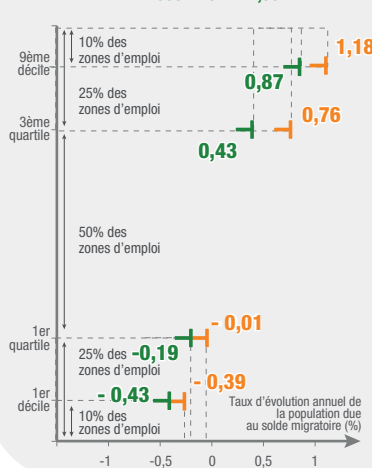
Écart entre régions extrêmes 99-09 : 2,2 09-14 : 2,3

Écart à la moyenne française (en points de %)



Analyse des quantiles

Rapport interdécile 1999 - 2009 : 1,57
2009 - 2014 : 1,30



Taux d'évolution de la population due au solde migratoire apparent, en %

	99-09	09-14
Corse	1,61	1,17
Occitanie	1,08	0,75
Nouvelle-Aquitaine	0,80	0,58
Bretagne	0,67	0,48
Pays de la Loire	0,50	0,44
Auvergne-Rhône-Alpes	0,35	0,36
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,59	0,12
Centre-Val de Loire	0,17	0,10
Guyane	0,97	0,00
Bourgogne-Franche-Comté	0,12	-0,06
Normandie	-0,03	-0,07
Grand Est	-0,08	-0,19
Hauts-de-France	-0,33	-0,25
Île-de-France	-0,23	-0,43
Réunion	0,06	-0,57
Guadeloupe	-0,56	-0,67
Martinique	-0,33	-1,10

Attractivité résidentielle

L'écart entre les régions les plus attractives et les autres se maintient.

Les contrastes entre régions

Depuis 1999, la quasi-totalité des régions françaises ont enregistré une baisse de leur solde migratoire. On peut cependant distinguer :

→ **Les régions dont le déficit migratoire s'est creusé.**

Dans les régions Île-de-France, Grand Est, Normandie, Guadeloupe et Martinique, où le solde migratoire était déjà déficitaire entre 1999 et 2009, celui-ci a encore diminué entre 2009 et 2014.

→ **Les régions anciennement attractives et qui ne le sont plus.**

Par exemple, la Bourgogne-Franche-Comté et la Réunion affichaient des soldes migratoires positifs entre 1999 et 2009, et sont devenues déficitaires entre 2009 et 2014.

→ **Les régions qui demeurent attractives, malgré une baisse de leur solde migratoire.**

L'ensemble des régions des façades atlantique

(Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine) et méditerranéenne (Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse), ainsi que l'Auvergne-Rhône-Alpes, parviennent à maintenir leur attractivité, malgré la diminution de leur solde migratoire.

La baisse du solde migratoire ayant affecté toutes les régions, les écarts d'attractivité sont restés stables. Ainsi, entre 2009 et 2014 comme entre 1999 et 2009, on observe toujours un écart de près de 2,3 points de pourcentage entre le taux d'évolution annuel du solde migratoire de la région la plus attractive (Corse) et la moins attractive (Guadeloupe pour la période 1999-2009, Martinique pour la période 2009-2014).

Les contrastes entre zones d'emploi

L'analyse à l'échelle des zones d'emploi permet d'affiner la caractérisation des zones attractives : aux littoraux s'ajoutent les zones d'emplois frontalières du Luxembourg et de la Suisse, mais aussi certaines zones aux franges de l'Île-de-France, où s'installent des ménages souvent contraints de quitter la région capitale pour accéder au logement.

Quant aux écarts d'attractivité entre territoires, stables à l'échelle régionale, ils ont tendance à diminuer à l'échelle des zones d'emploi. La différence entre le solde migratoire des zones d'emplois les plus attractives (9ème décile) et les moins attractives (1er décile) est ainsi moins importante entre 2009 et 2014 qu'elle ne l'était entre 1999 et 2009.

INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES :

→ Part des jeunes dans le volume des entrants

→ Part des cadres dans le volume des entrants

LA QUESTION CLÉ DU DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE

Spécialisation fonctionnelle des territoires

Enjeu

Accroître la complémentarité entre les territoires orientés vers l'économie productive et ceux orientés vers l'économie résidentielle, et favoriser la mixité fonctionnelle au sein de chacun d'entre eux.

Indice de spécialisation fonctionnelle

Pourquoi cet indicateur ?

L'indice de spécialisation fonctionnelle permet d'apprécier le rôle de chaque territoire dans des systèmes locaux et nationaux. Il mesure le nombre d'emplois productifs par rapport au nombre d'emplois résidentiels dans chaque zone. Les activités dites résidentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités dites productives, qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes, sont quant à elles déterminées par différence.

France

Indice de spécialisation fonctionnelle

2009 : 53,0
2014 : 51,7

Nombre d'emploi des fonctions productives
pour 100 emplois résidentiels

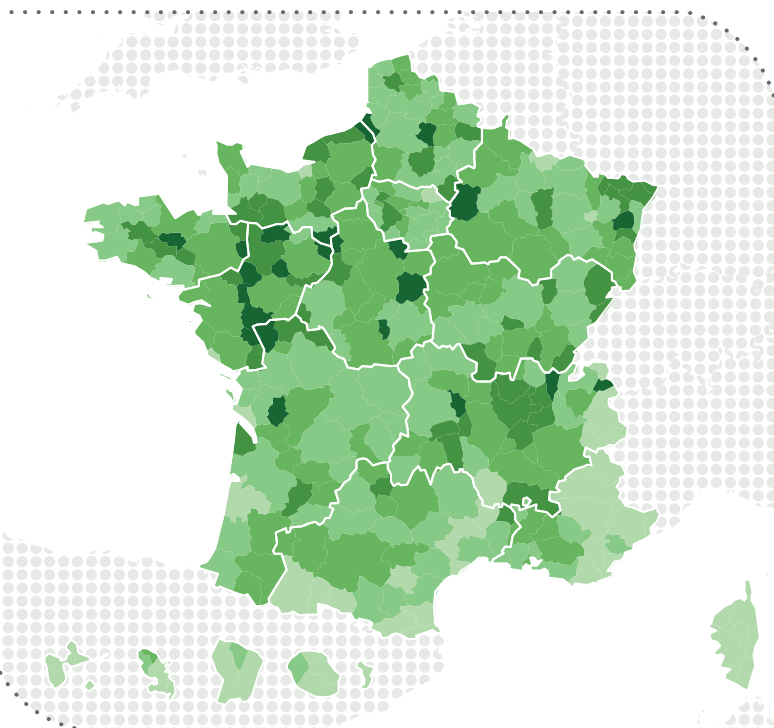
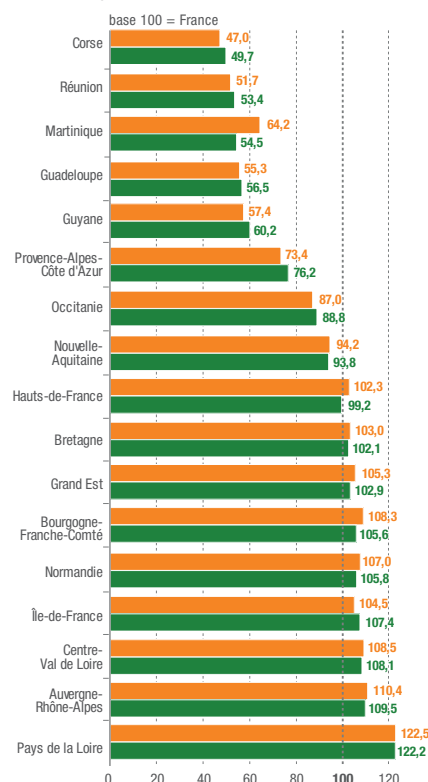
en 2014, par zone d'emploi



Données non disponibles

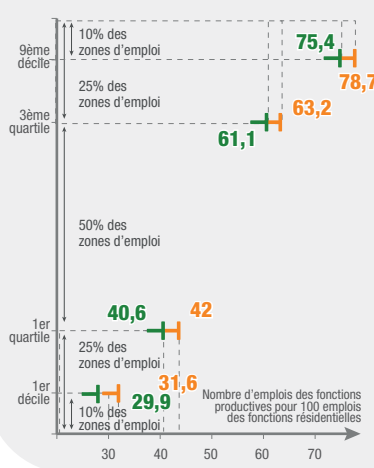
Évolution des régions 2009 - 2014

Écart entre régions extrêmes **2009 : 75,5** **2014 : 72,5**



Analyse des quantiles

Rapport interdécile **2009 : 2,5** **2014 : 2,5**



Indice de spécialisation fonctionnelle
nombre d'emploi des fonctions productives
pour 100 emplois des fonctions résidentielles

	2009	2014
Pays de la Loire	64,9	63,2
Auvergne-Rhône-Alpes	58,5	56,6
Centre-Val de Loire	57,5	55,9
Île-de-France	55,4	55,5
Normandie	56,7	54,7
Bourgogne-Franche-Comté	57,4	54,6
Grand Est	55,8	53,2
Bretagne	54,6	52,8
Hauts-de-France	54,2	51,3
Nouvelle-Aquitaine	49,9	48,5
Occitanie	46,1	45,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	38,9	39,4
Guyane	30,4	31,1
Guadeloupe	29,3	29,2
Martinique	34,0	28,2
Réunion	27,4	27,6
Corse	24,9	25,7

Spécialisation fonctionnelle des territoires

La diminution générale de l'emploi industriel entraîne une moindre spécialisation des territoires.

Les contrastes entre régions

Entre 2009 et 2014, le nombre d'emplois productifs pour 100 emplois résidentiels a diminué en France, du fait d'une baisse de l'emploi productif et d'une augmentation simultanée de l'emploi résidentiel. La diminution du rapport entre ces deux sphères d'activité a surtout touché les régions les plus industrielles comme la Bourgogne-Franche-Comté et le Grand Est, qui ont égale-

ment connu une baisse de l'emploi résidentiel, de niveau moindre toutefois. En revanche, le nombre d'emplois productifs rapporté au nombre d'emplois résidentiels a progressé en Île-de-France, et dans quatre régions où il était très faible (Guyane, Réunion, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse). On assiste donc à une réduction des écarts de spécialisation entre les différentes régions.

Les contrastes entre zones d'emploi

A l'échelle des zones d'emploi cependant, on n'observe pas de réduction des disparités de spécialisation. Le rapport entre le nombre d'emplois productifs et le nombre d'emplois résidentiels a toutefois baissé dans de nombreuses zones d'emploi de l'Est de la France (Epernay, Troyes, Neufchâteau, Epinal, etc.), du fait d'une forte érosion de l'emploi productif (souvent supérieure à 10% entre 2009 et 2014). Les zones productives

de l'Ouest (Sablé-sur-Sarthe, Laval, La Mayenne, etc.) ont quant à elles vu leur emploi productif mieux résister (baisses inférieures à 3 %), voire progresser dans certaines zones (Rennes, Nantes, etc.). En parallèle, l'emploi résidentiel a progressé, de même que l'emploi productif, dans beaucoup de zones d'emploi du Sud (Montélimar, Brioude, Figeac), notamment en réponse à la vive croissance de la population.

LA QUESTION CLÉ DE LA QUALITÉ DE LA VIE

Accès au logement social

Enjeu

Permettre, dans tous les territoires, l'accès au parc de logements sociaux pour les ménages éligibles, et en particulier les plus fragiles d'entre eux.

Rapport entre les demandes et les attributions de logements sociaux

Pourquoi cet indicateur ?

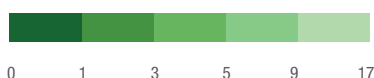
Le rapport entre les demandes de logements sociaux et le nombre d'attributions (ou demandes satisfaites) permet d'apprécier les difficultés d'accès au logement social, très variables d'un territoire à l'autre.

France

Rapport (nombre de demandes de logements sociaux pour une attribution)

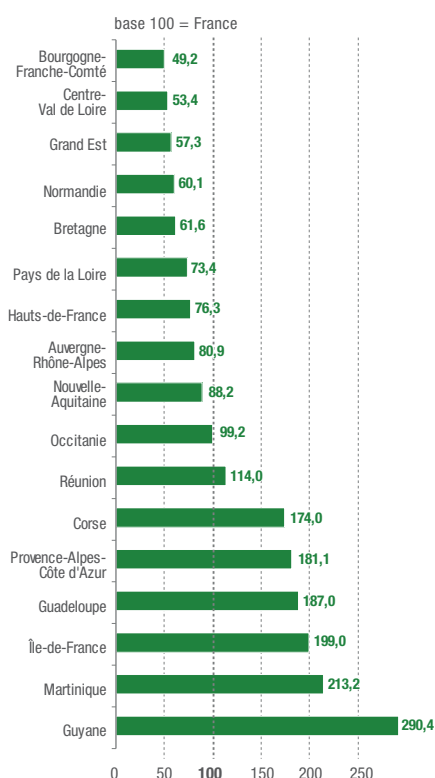
2015 : 3,9

Rapport entre les demandes
et les attributions de logements sociaux
en 2015, par EPCI (en %)



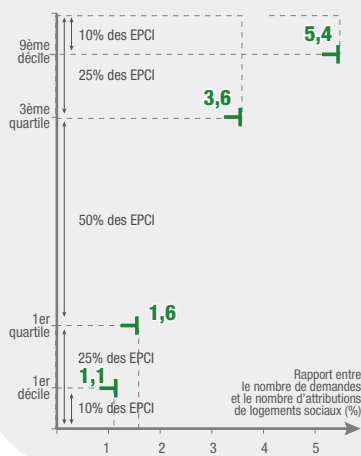
Situation des régions en 2015

Écart entre les régions extrêmes **2015 : 241,2**



Analyse des quantiles

Rapport interdécile **2015 : 5,0**



Logements sociaux

rapport entre le nombre de demandes et le nombre d'attributions

2015

Bourgogne-Franche-Comté	1,9
Centre-Val de Loire	2,1
Grand Est	2,2
Normandie	2,4
Bretagne	2,4
Pays de la Loire	2,9
Hauts-de-France	3,0
Auvergne-Rhône-Alpes	3,2
Nouvelle-Aquitaine	3,5
Occitanie	3,9
Réunion	4,5
Corse	6,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7,1
Guadeloupe	7,3
Île-de-France	7,8
Martinique	8,3
Guyane	11,4

Sources : SNE, IGN GéoFla
• Réalisation : CGET, 2017

Accès au logement social

Un accès au parc social difficile dans les plus grandes agglomérations, sur les littoraux et dans les DOM.

Les contrastes entre régions

En France, on dénombrait en moyenne 3,9 demandes de logement social pour 1 attribution au cours de l'année 2015. C'est dans les plus grandes agglomérations, et en particulier dans la région parisienne et le long du littoral méditerranéen, ainsi que dans les DOM, que l'accès

au logement est le plus difficile. En Île-de-France, en Paca, en Corse, en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane, on dénombre en moyenne plus de 7 demandes en cours pour une seule attribution. Dans la plupart des autres régions françaises, ce rapport est inférieur à 4.

Les contrastes entre intercommunalités

Au sein des régions, trois types d'espaces sont plus particulièrement concernés par des difficultés importantes d'accès au parc locatif social :

- **L'Île-de-France et les grandes agglomérations du littoral méditerranéen.** Dans la Métropole du Grand Paris, on enregistrait 9,4 demandes pour une attribution en 2015 : la tension provient d'une demande très importante qu'un parc social pourtant déjà bien développé (près de 25 % des résidences principales) ne parvient pas à satisfaire. La situation est différente le long du littoral méditerranéen : la tension y est équivalente (autour de 8 demandes pour une attribution dans les métropoles de Nice, Toulon et Montpellier), mais elle est largement liée à un parc locatif social peu développé (entre 10 et 15 % des résidences principales) pour répondre aux besoins.
- **Les territoires les plus pauvres, en particulier les DOM.** La concentration de populations démunies dans certains espaces peut également rendre difficile l'accès au parc social, du fait de l'importance des demandes. C'est dans la plupart des intercommunalités d'outre-mer, qui comptent

parmi les territoires les plus pauvres de France. Dans ces espaces, l'offre locative sociale, pourtant supérieure à la moyenne nationale (plus de 15 % des résidences principales), ne parvient pas à répondre à une demande élevée, renforcée en Guyane et à la Réunion par une croissance démographique très importante (Réunion, Guyane). L'attente avant l'attribution d'un logement social y est donc souvent très longue (supérieure à 10 ans dans quatre intercommunalités de Guadeloupe, de Martinique et de Guyane).

- **Les espaces frontaliers et littoraux prisés où l'immobilier est cher.** Des situations de tension très localisées existent, parfois à l'intérieur de régions présentant des ratios d'attribution plutôt favorables. On compte plus de 6 demandes pour une attribution dans l'intercommunalité frontalière du Genevois français, quand la pression sur le parc social est bien moins importante à proximité (Bresse, Dombes, Bugéy). De même, les intercommunalités qui bordent le bassin d'Arcachon connaissent une pression sur leur parc locatif social plus importante que Bordeaux Métropole.

LA QUESTION CLÉ DE LA QUALITÉ DE LA VIE

Éloignement domicile - travail

Enjeu

Permettre à tous, dans tous les territoires – et notamment les périphéries des agglomérations urbaines – d'accéder à un lieu de travail à proximité de leur domicile, en favorisant la (re)localisation d'emplois dans les espaces résidentiels (y compris via le télétravail).

Taux de couverture de l'emploi

Pourquoi cet indicateur ?

Le taux de couverture de l'emploi rapporte le nombre d'emplois existants dans une zone d'emploi au nombre de personnes en activité (actifs occupés) qui y vivent. Cet indicateur permet d'apprécier l'équilibre entre l'offre d'emplois et l'offre résidentielle. À l'échelle locale, cet indicateur distingue les zones qui occupent une fonction de pôles d'emplois (plus d'emplois que d'actifs occupés résidents) de ceux qui remplissent plutôt une fonction résidentielle (moins d'emplois que d'actifs occupés résidents).

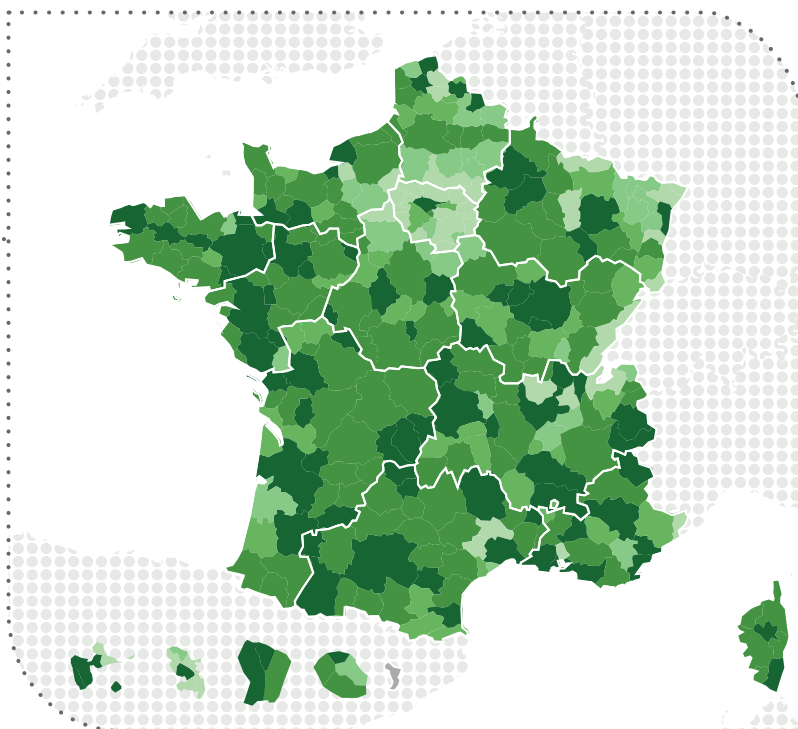
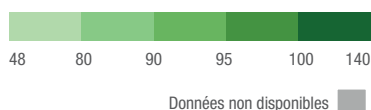
France

Taux de couverture de l'emploi

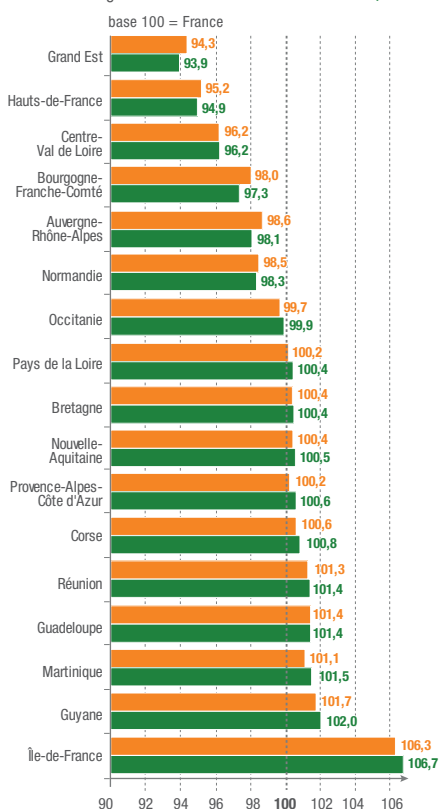
2009 : 98,7

2014 : 98,5

Taux de couverture de l'emploi
nombre d'emplois / nombre d'actifs résidents
en 2014, par zone d'emploi (en %)

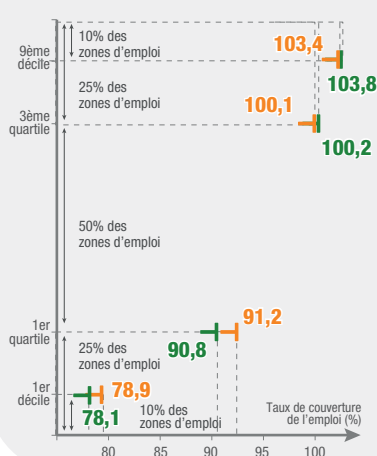


Écart entre régions extrêmes 2009 : 12 2014 : 12,8



Analyse des quantiles

Rapport interdécile 2009 : 1,3 2014 : 1,3



Taux de couverture de l'emploi

nombre d'emplois / nombre d'actifs résidents, %

	2009	2014
Île-de-France	104,9	105,1
Guyane	100,4	100,4
Martinique	99,8	100,0
Guadeloupe	100,1	99,9
Réunion	99,9	99,9
Corse	99,3	99,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	98,9	99,1
Nouvelle-Aquitaine	99,1	99,0
Bretagne	99,1	98,9
Pays de la Loire	98,9	98,9
Occitanie	98,4	98,4
Normandie	97,2	96,9
Auvergne-Rhône-Alpes	97,4	96,6
Bourgogne-Franche-Comté	96,7	95,9
Centre-Val de Loire	95,0	94,8
Hauts-de-France	93,9	93,5
Grand Est	93,1	92,5

Éloignement domicile - travail

Une concentration des emplois qui se poursuit en Île-de-France et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les contrastes entre régions

En France métropolitaine, seule l'Île-de-France compte plus d'emplois que d'actifs occupés résidents : de nombreux actifs résidant aux franges de la région capitale y occupent en effet un emploi sans pour autant y habiter. Or, la concentration des emplois dans la région capitale s'accroît légèrement : en 2009, on dénombrait 104,9 emplois pour 100 actifs occupés résidents en Île-de-France, contre 105,1 en 2014. À l'inverse, le taux de couverture de l'emploi diminue dans presque toutes les autres régions, en particulier dans celles où il était déjà le plus faible (de 93,1 à 92,5 dans le Grand Est, de 93,9 à 93,5 dans les Hauts-de-France et de 95,0 à 94,8 dans le Centre-Val de Loire). Cette baisse signifie qu'une part

croissante des actifs de ces régions occupent un emploi dans une autre région (l'Île-de-France notamment) ou à l'étranger, occasionnant des déplacements quotidiens toujours plus longs. En parallèle, on assiste à une polarisation des activités dont bénéficient très peu de régions : seules l'Île-de-France et dans une moindre mesure Provence-Alpes-Côte d'Azur continuent de se distinguer par une progression plus rapide de leur nombre d'emplois que de leur nombre d'actifs occupés résidents.

Les contrastes entre zones d'emploi

À l'échelle des zones d'emplois, les phénomènes de concentration sont également patents. Le nombre d'emplois pour 100 actifs occupés résidents a crû de 103,4 à 103,8 entre 2009 et 2014 dans les 10 % des zones d'emploi qui concentraient déjà le plus l'emploi. Dans le même temps, les zones d'emplois les plus résidentielles ont vu leur taux de couverture de l'emploi diminuer (de

78,9 emplois pour 100 actifs occupés résidents en 2009 et de 78,1 en 2014). Les écarts entre les zones d'emplois spécialisées dans l'accueil d'activités et celle spécialisées dans la fonction résidentielle – notamment en périphérie des pôles urbains – a donc tendance à se renforcer.

INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES :

- Part des déplacements effectués en voiture individuelle
- Durée médiane (heure pleine) des navettes domicile-travail
- Part du télétravail
- Évolution des effectifs de travailleurs transfrontaliers

LA QUESTION CLÉ DE LA QUALITÉ DE LA VIE

Qualité du logement

Enjeu

Améliorer les conditions de vie de la population, en permettant à chaque ménage de disposer d'un logement adapté à ses besoins.

Taux de sur-occupation des résidences principales

Pourquoi cet indicateur ?

Le taux de logements en situation de sur-occupation, une des formes du mal-logement, renseigne globalement sur la qualité de vie dans les logements. Selon l'Insee, un logement est sur-occupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à une « occupation normale », fondée sur le nombre de pièces nécessaires au ménage, décompté de la manière suivante :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque personne de référence d'une famille ;
- une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans et plus ;

Et, pour les célibataires de moins de 19 ans :

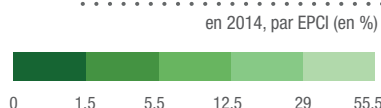
- une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans ;
- sinon, une pièce par enfant.

Par construction, les logements d'une pièce sont considérés comme sur-occupés. Pour limiter ce biais, l'indicateur présenté ici exclut du calcul les studios occupés par 1 ou 2 personnes. Les valeurs présentées correspondent donc à une approche restreinte de la sur-occupation.

France

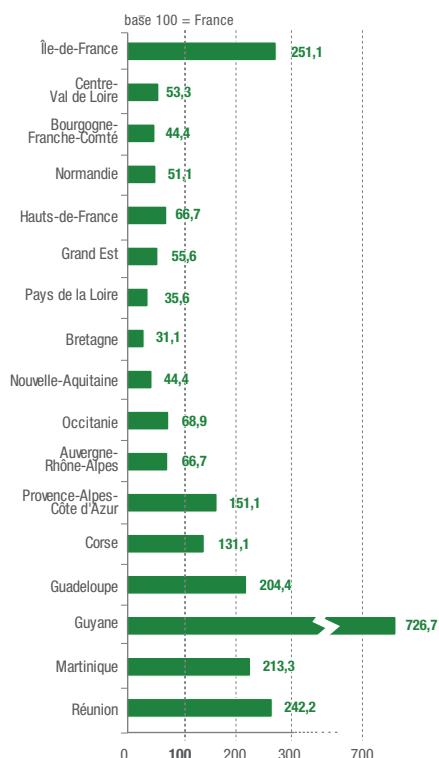
2014 : 4,5 %

Taux de sur-occupation
des résidences principales
(hors studios occupés par 1 ou 2 personnes)



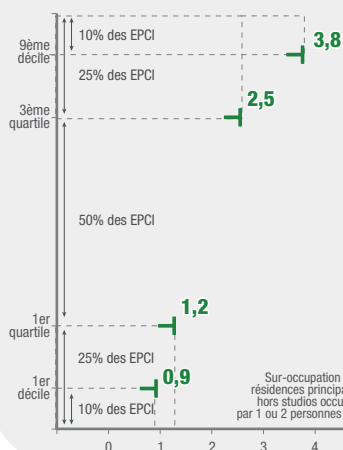
Situation des régions 2014

Écart entre les régions extrêmes 2014 : 695,6



Analyse des quantiles

Rapport interdécile 2014 : 4,2

Taux de sur-occupation
des résidences principales
(hors studios occupés
par 1 ou 2 personnes), en %

2014

Guyane	32,7
Île-de-France	11,3
Réunion	10,9
Martinique	9,6
Guadeloupe	9,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,8
Corse	5,9
Occitanie	3,1
Hauts-de-France	3,0
Auvergne-Rhône-Alpes	3,0
Grand Est	2,5
Centre-Val de Loire	2,4
Normandie	2,3
Bourgogne-Franche-Comté	2,0
Nouvelle-Aquitaine	2,0
Pays de la Loire	1,6
Bretagne	1,4

Qualité du logement

Une sur-occupation très fréquente en Île-de-France et dans les DOM.

Les contrastes entre régions

Près de 4,5 % des résidences principales de France sont sur-occupées, les studios occupés par une ou deux personnes étant exclus du calcul. Ces situations de mal-logement sont particulièrement fréquentes dans les régions où le marché du logement est le plus cher : l'Île-de-France (10,4 % des résidences principales, hors studios occupés par une ou deux personnes), et dans une moindre mesure la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (6,8 %). Les DOM présentent également des taux de sur-occupation particulièrement élevés : plus d'une rési-

dence principale sur dix y est sur-occupée. En Guyane, région où la croissance démographique est très vive, progresse, c'est presque le tiers (32,7 %) des résidences principales qui sont concernées.

A l'inverse, les régions de l'Ouest de la France, malgré leur attractivité, parviennent globalement à contenir les difficultés de mal logement. Les taux de sur-occupation sont ainsi particulièrement faibles en Bretagne (1,4 %) ou en Pays de la Loire (1,6 %).

LA QUESTION CLÉ DE LA CAPACITÉ DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Éducation et formation

Enjeu

Permettre à tous, dans tous les territoires, de maîtriser un socle commun de connaissances, de compétences et de culture, source de bonne insertion dans le monde professionnel.

Taux de réussite au brevet des collèges

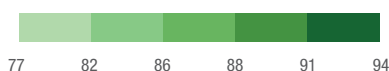
Pourquoi cet indicateur ?

Le diplôme national du brevet des collèges évalue les connaissances acquises par les élèves pendant la durée de la scolarité obligatoire, jusqu'à 16 ans. Le taux de réussite au brevet montre ainsi les disparités de la maîtrise du socle commun minimal de connaissance, de compétences et de culture selon les départements.

France

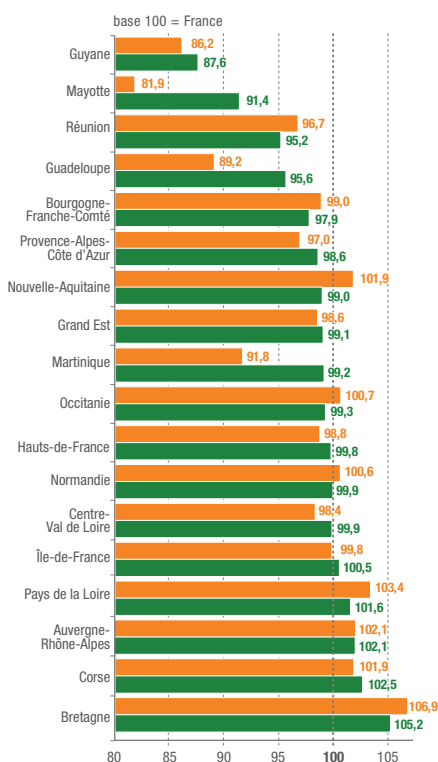
2011 : 86,1 %
2016 : 88,0 %

Taux de réussite au diplôme
national du Brevet
en 2016, par département (en %)



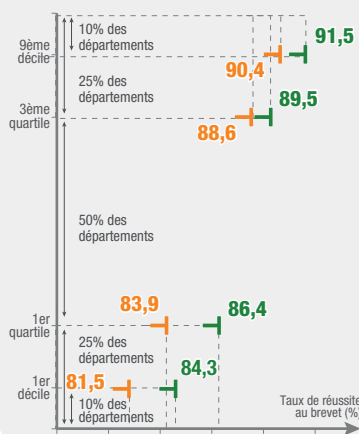
Évolution des régions 2011 - 2016

Écart entre les régions extrêmes 2011 : 20,7 2016 : 17,5



Analyse des quantiles

Rapport interdécile 2011 : 1,11 2016 : 1,08



Taux de réussite au brevet des collèges en %

	2011	2016
Bretagne	92,0	92,5
Corse	87,7	90,2
Auvergne-Rhône-Alpes	87,9	89,8
Pays de la Loire	89,0	89,4
Île-de-France	85,9	88,5
Centre-Val de Loire	84,7	87,9
Normandie	86,6	87,9
Hauts-de-France	85,1	87,8
Occitanie	86,7	87,4
Martinique	79,0	87,3
Grand Est	84,9	87,2
Nouvelle-Aquitaine	87,7	87,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	83,5	86,7
Bourgogne-Franche-Comté	85,2	86,1
Guadeloupe	76,8	84,2
Réunion	83,3	83,8
Mayotte	70,5	80,5
Guyane	74,2	77,1

Sources : DEPP - fichier des établissements
Collège, IGN GéoFla • Réalisation : CGET, 2017

Éducation et formation

Dans un contexte de hausse générale des résultats, les différences territoriales de réussite au brevet s'amenuisent.

Les contrastes entre régions

Lors de la session 2016 du diplôme national du brevet, ce sont les régions Bretagne (92,5 % d'admis), Corse (90,2 %) et Auvergne-Rhône-Alpes (89,8 %) qui ont affiché les meilleurs taux de réussite. Bourgogne-Franche-Comté et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont quant à elles obtenu les résultats les plus faibles, tout en étant assez proche de la moyenne nationale. Ce sont les DROM, et plus particulièrement la Guyane et Mayotte, qui présentent les taux d'admis les plus faibles.

Entre 2011 et 2016, le taux de réussite au brevet a augmenté de près de 2 points de pourcentage à l'échelle

nationale. Les écarts de réussite se sont réduits entre les régions, notamment grâce à une forte progression des résultats en outre-mer. Ainsi, le taux de réussite a grimpé de plus de 7 points de pourcentage à Mayotte, en Martinique et en Guadeloupe. En métropole aussi, la hausse des résultats a été plus forte dans les régions qui présentaient les taux de réussite les plus faibles en 2011 (plus de 3 points en Paca et Centre-Val de Loire, contre 0,5 point en Bretagne et dans les Pays de la Loire).

INDICATEUR COMPLÉMENTAIRE :

→ Part des 30-34 ans diplômés du supérieur, suivant le lieu de naissance

LA QUESTION CLÉ DE LA CAPACITÉ DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Attractivité économique

Enjeu

Dynamiser l'économie et renforcer l'attractivité des territoires en déclin, en particulier les centres des villes moyennes et les territoires industriels en crise.

Taux de création d'entreprises

Pourquoi cet indicateur ?

Le taux de création d'entreprises permet de mesurer le niveau de dynamisme et d'attractivité économique des territoires. Cet indicateur ne permet toutefois pas d'apprécier le nombre d'emplois créés dans chaque territoire, ni la pérennité de ces créations d'établissements : on peut alors utilement le compléter par d'autres indicateurs tels que l'évolution de l'emploi, ou encore le taux de survie à 5 ans des entreprises.

France

2008-2011* : 14,8 %
2012-2015* : 12,8 %

* Nous représentons les moyennes des créations des années 2008 à 2011 et 2012 à 2015 pour assurer une plus grande robustesse des données

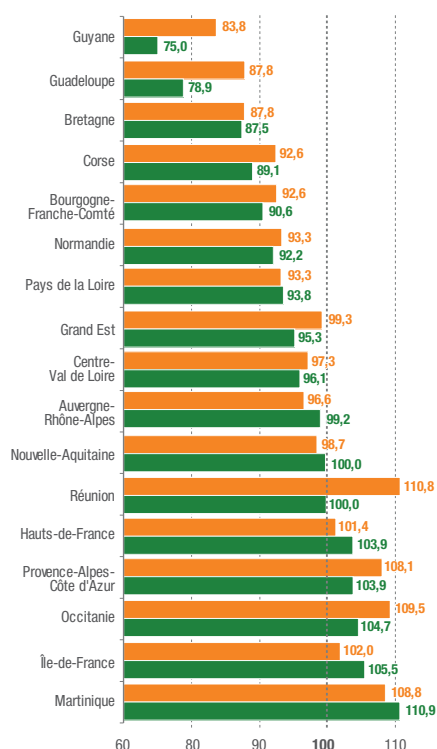
Taux de création d'entreprises moyen sur les années 2012-2015

par zone d'emploi (en %)



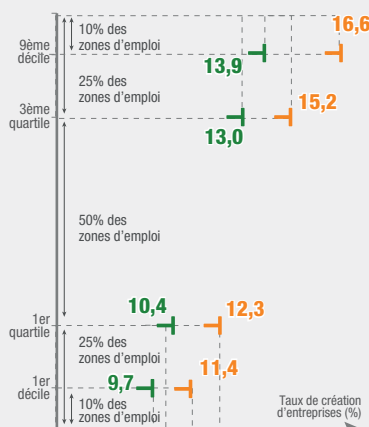
Situation des régions

Écart entre les régions extrêmes 2011 : 27,0 2015 : 35,9



Analyse des quantiles

Rapport interdécile 2011 : 1,5 2015 : 1,4



Taux de création d'entreprises

taux moyen, en %

	2011	2015
Martinique	16,1	14,2
Île-de-France	15,1	13,5
Occitanie	16,2	13,4
Hauts-de-France	15,0	13,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	16,0	13,3
Nouvelle-Aquitaine	14,6	12,8
Réunion	16,4	12,8
Auvergne-Rhône-Alpes	14,3	12,7
Centre-Val de Loire	14,4	12,3
Grand Est	14,7	12,2
Pays de la Loire	13,8	12,0
Normandie	13,8	11,8
Bourgogne-Franche-Comté	13,7	11,6
Corse	13,7	11,4
Bretagne	13,0	11,2
Guadeloupe	13,0	10,1
Guyane	12,4	9,6

Sources : Insee, SIRENE
IGN GéoFla • Réalisation : CGET, 2017

Attractivité économique

Entre les régions, des disparités de dynamisme économique qui augmentent.

Les contrastes entre régions

En 2015, c'est la Martinique qui affiche le taux de création d'entreprises le plus élevé (14,2 %). Les régions les plus dynamiques en la matière sont l'Île-de-France, les Hauts-de-France, l'Occitanie et Paca (autour de 13,4 %) ; la Guyane se distingue à l'inverse par un très faible taux de création (9,6 %).

Dans l'ensemble du pays (hors Mayotte), le taux de création d'entreprises a baissé au cours des dernières années : il est passé de 14,8 % en 2011 à 12,8 % en 2015. Si cette baisse a affecté toutes les régions, on observe qu'elle a été moindre dans les espaces les plus dyna-

miques (Martinique, Île-de-France, et Hauts-de-France dans une moindre mesure), et qu'au contraire le ralentissement a été plus accentué dans les régions où les créations d'entreprises étaient moins nombreuses (Guyane, Guadeloupe, Corse, Bretagne dans une moindre mesure). On assiste donc à un accroissement des disparités de dynamisme économique entre les régions au cours des dernières années : le rapport entre le taux régional de création d'entreprises le plus élevé et le plus faible est passé de 1,3 à 1,5.

INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES :

- Évolution de l'emploi
- Investissements directs à l'étranger (IDE)
- Part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi total
- Taux de survie : Part des établissements présents depuis plus de 5 ans
- Autonomie énergétique (ratio entre production et consommation d'électricité)
- Infrastructures routières et ferroviaires (nombre de km/hab.)

LA QUESTION CLÉ DE LA CAPACITÉ DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Couverture numérique

Enjeu

Permettre à tous, dans tous les territoires, d'avoir accès à une connexion à Internet de qualité.

Part des locaux éligibles au Très Haut Débit (supérieur à 30 Mb/s)

Pourquoi cet indicateur ?

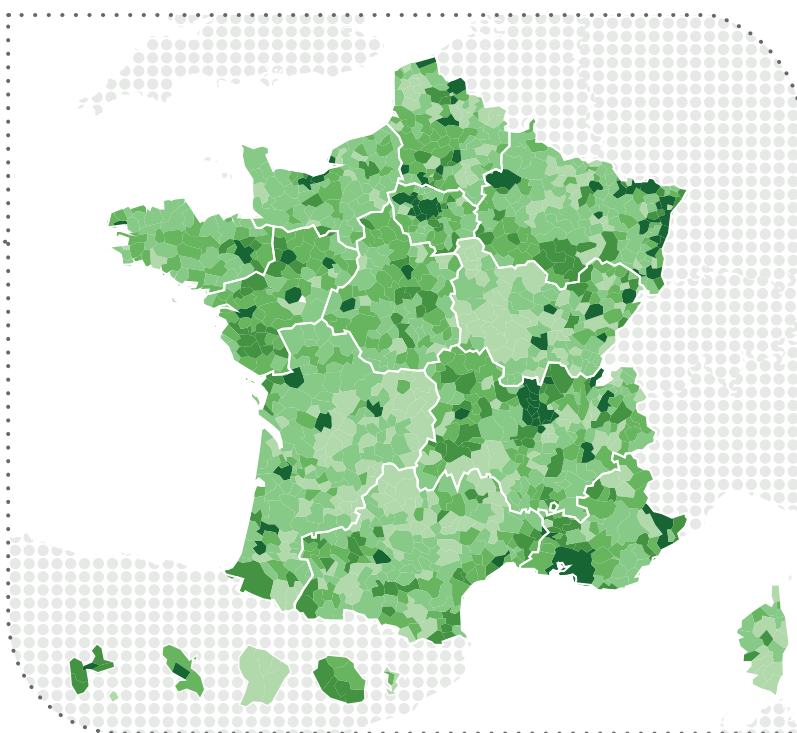
La part des locaux éligibles au Très Haut Débit mesure la proportion de logements et de locaux professionnels pouvant, sous réserve d'un abonnement adéquat, bénéficier d'une connexion internet avec un débit descendant supérieur à 30 Mb/s, grâce aux technologies filaires de type FTTLa ou FTTH. Ce débit est une valeur théorique, qui correspond au débit maximal que la ligne peut effectivement atteindre.

France

2015 : 44,6 %
2016 : 48,4 %

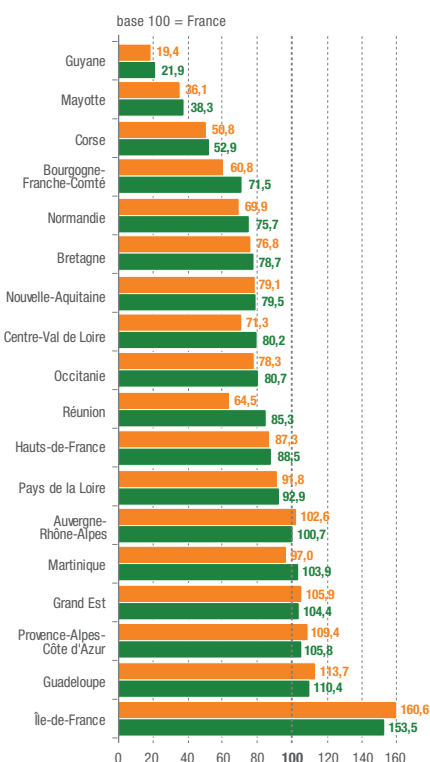
Part des locaux éligibles toutes technologies
à un débit supérieur à 30 Mb/s

en 2016, par EPCI (en %)



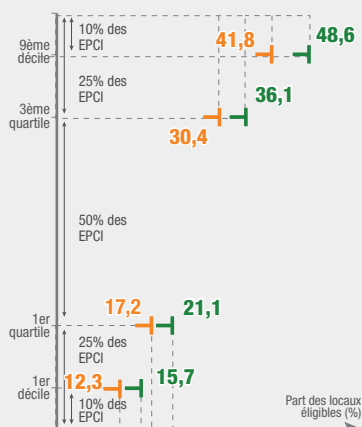
Situation des régions 2015 - 2016

Écart entre les régions extrêmes 2015 : 141,2 2016 : 131,6



Analyse des quantiles

Rapport interdécile 2015 : 3,4 2016 : 3,1



Part des locaux éligibles au Très Haut Débit

DSL, câble et fibre FttH à un débit supérieur à 30Mb/s, en %

	2015	2016
Île-de-France	71,6	74,3
Guadeloupe	50,6	53,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	48,8	51,2
Grand Est	47,2	50,5
Martinique	43,2	50,2
Auvergne-Rhône-Alpes	45,7	48,7
Pays de la Loire	40,9	44,9
Hauts-de-France	38,9	42,8
Réunion	28,7	41,3
Occitanie	34,9	39,0
Centre-Val de Loire	31,8	38,8
Nouvelle-Aquitaine	35,2	38,4
Bretagne	34,2	38,0
Normandie	31,1	36,6
Bourgogne-Franche-Comté	27,1	34,6
Corse	22,6	25,6
Mayotte	16,1	18,5
Guyane	8,6	10,6

Sources : France Très Haut Débit
IGN GéoFla • Réalisation : CGET, 2017

Couverture numérique

Une amélioration générale de l'accès aux infrastructures de Très Haut Débit mais des disparités qui restent très importantes, malgré leur réduction.

Les contrastes entre régions

En France, plus de 48 % des locaux étaient éligibles au Très Haut Débit (supérieur à 30 Mb/s) en juin 2016, d'après l'observatoire du THD. Grâce aux opérations de déploiement de la fibre optique, toujours en cours, cette part est en nette augmentation : elle est passée de 44,6 % à 48,4 % des locaux en à peine un an.

La progression du nombre d'infrastructures permettant d'accéder au Très Haut Débit a bénéficié à toutes les régions. De très importantes disparités perdurent cependant. En Île-de-France, région la mieux dotée,

près des trois quart des locaux (74,3 % en 2016) sont éligibles au Très Haut Débit. En Bourgogne-Franche-Comté, ce taux est deux fois plus faible (34,6 % des locaux en 2016). Et en Corse, région de France métropolitaine la moins bien dotée, il atteint tout juste les 25 %.

Ces disparités, quoique très fortes, tendent toutefois à se résorber : le déploiement de la fibre optique progresse plus vite dans les régions les moins dotées que dans les autres.

LA QUESTION CLÉ DE LA CAPACITÉ DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Accès aux technologies du numérique

Enjeux

Permettre à l'ensemble de la population d'acquérir des compétences numériques et de profiter des opportunités et des services offerts par le numérique.

Les compétences numériques des Français

Pourquoi ces indicateurs ?

Le véritable enjeu de la transformation numérique n'est pas seulement technologique, mais également culturel. La montée en compétence numérique des Français est une exigence pour garantir l'accès de tous aux services, l'adaptation aux évolutions du travail et l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière dans cette société numérique. Aux fractures liées à l'âge, aux niveaux de revenu ou aux niveaux de diplôme se cumulent des fractures territoriales qu'il est important de voir se résorber.

Moyenne France

2016 : 8 pour 100 000 habitants

Taux d'espaces publics numériques (EPN)
pour 100 000 habitants

Écart à la moyenne nationale, en 2016, par département

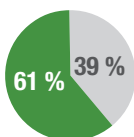


Profitez-vous des possibilités ouvertes par les nouvelles technologies ?

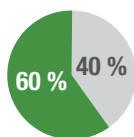
Tranches taille d'unités urbaines

● Oui ● Non

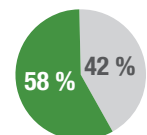
Moins de
2 000 habitants



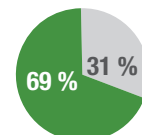
De 2 000
à 20 000 habitants



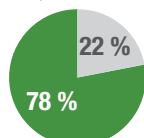
De 20 000
à 100 000 habitants



Plus de
100 000 habitants



Agglomération
parisienne



Comment qualifieriez-vous votre compétence pour utiliser :

Pourcentages de réponses «compétent» ou «très compétent» par tranches de taille d'unités urbaines

	Un smartphone	Un ordinateur	Une tablette
Moins de 2 000 habitants	63 %	60 %	56 %
De 2 000 à 20 000 habitants	65 %	67 %	61 %
De 20 000 à 100 000 habitants	64 %	65 %	56 %
Plus de 100 000 habitants	72 %	70 %	63 %
Agglomération parisienne	80 %	76 %	73 %
Ensemble de la population	69 %	67 %	62 %

Accès aux technologies du numérique

Une réduction des écarts entre territoires ruraux et urbains mais des disparités encore importantes

Des fractures territoriales persistantes

Les enquêtes annuelles sur la diffusion des technologies ont mis en relief, au fil des ans, des disparités dans les usages et les compétences liées aux territoires et à la taille des agglomérations. L'attention s'est longtemps focalisée sur la « fracture numérique » entre territoires ruraux et urbains. Si ces fractures perdurent, au fil des ans, ces enquêtes ont fait apparaître la réduction progressive des écarts entre « grandes agglomérations » et « campagnes » tant au niveau des usages que des compétences numériques et une stagnation des inégalités dans les villes moyennes.

Une **proportion élevée** de personnes résidant dans les **villes moyennes** déclare **« ne pas profiter du tout des opportunités offertes par le numérique »** : 34 % dans leur vie professionnelle (26 % dans la population générale), 29 % dans la vie de tous les jours (contre 26 %), 36 % dans leur vie citoyenne (contre 30 %), 32 % pour leurs loisirs.

34 % des personnes résidant dans les villes moyennes disent ne pas du tout profiter des opportunités offertes par le numérique, contre 16 % des habitants de l'agglomération parisienne, 38 % en profitent pleinement contre 65 %.

Au total, 33 % des Français pensent qu'un accompagnement personnel ou collectif dans un lieu dédié, autre que le lieu de travail, est le plus adapté pour mieux maîtriser les usages numériques : pour 26 %, c'est le cercle amical ou familial, et enfin pour 23 % une formation en milieu professionnel.

Les données disponibles montrent une grande **disparité territoriale de l'offre de lieux de médiation numérique** sur le territoire.

LA QUESTION CLÉ DU CAPITAL SOCIAL DES TERRITOIRES

Participation aux élections

Enjeu

Impliquer l'ensemble des habitants du pays dans la vie citoyenne et démocratique.

Taux de participation

Pourquoi cet indicateur ?

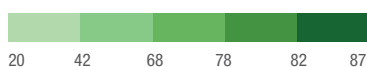
La participation aux élections est un indicateur d'implication citoyenne et de confiance des habitants d'un territoire dans la vie du pays. C'est le taux de participation au premier tour des élections présidentielles, scrutin le plus mobilisateur, qui a été retenu pour construire cette analyse.

France

2012 : 80,7 %
2017 : 79,0 %

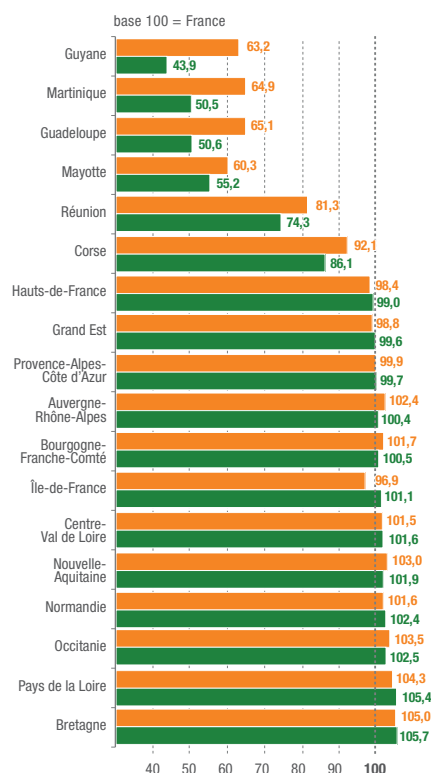
Taux de participation au premier tour
des élections présidentielles de 2017

par zone d'emploi (en %)



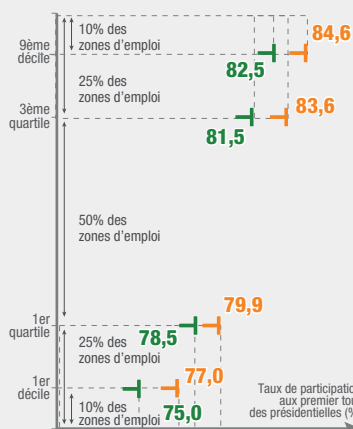
Évolution des régions 2012 - 2017

Écart entre les régions extrêmes 2012 : 44,0 2017 : 61,5



Analyse des quantiles

Rapport interdécile 2012 : 1,1 2017 : 1,1

Taux de participation au 1er tour
des présidentielles, en %

	2012	2017
Bretagne	84,7	83,5
Pays de la Loire	84,2	83,3
Occitanie	83,5	81,0
Normandie	82,0	80,9
Nouvelle-Aquitaine	83,1	80,5
Centre-Val de Loire	81,9	80,3
Île-de-France	78,2	79,9
Bourgogne-Franche-Comté	82,1	79,4
Auvergne-Rhône-Alpes	82,6	79,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	80,6	78,8
Grand Est	79,7	78,7
Hauts-de-France	79,4	78,2
Corse	74,3	68,0
Réunion	65,6	58,7
Mayotte	48,7	43,6
Guadeloupe	52,5	40,0
Martinique	52,4	39,9
Guyane	51,0	34,7

Sources : Ministère de l'intérieur
IGN GéoFla • Réalisation : CGET, 2017

Participation aux élections

Une participation faible et en forte baisse dans les DOM.

Les contrastes entre régions

Entre les élections présidentielles de 2012 et celles de 2017, la participation a baissé, passant de 80,7 % à 79 % des inscrits sur les listes électorales. En 2012, l'écart de taux de participation était de 36 points de pourcentage entre la Bretagne, région où la participation a été la plus forte (84,7 % des inscrits), et Mayotte, où elle a été la plus faible (48,7 %). Cet écart a considérablement augmenté en 2017 : 48,8 points de pourcentage séparent la région

affichant la participation la plus forte (Bretagne, 83,5 %) et la plus faible (Guyane, 34,7 %). La participation, particulièrement faible dans les DOM lors des deux scrutins, y a diminué plus qu'ailleurs. Entre les régions de France métropolitaine, les contrastes sont moins marqués, mais ont également augmenté entre les deux dernières élections présidentielles.

Les contrastes entre zones d'emploi

A l'échelle plus locale des zones d'emploi en revanche, on n'observe pas d'augmentation des disparités de taux

de participation entre 2012 et 2017. Le rapport entre le neuvième décile et le premier décile est stable, à 1,1.

INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES :

- Nombre de fonctionnaires (trois fonctions publiques) par hab. et Km²
- Nombre d'élus par hab. et par Km²

LA QUESTION CLÉ DU CAPITAL SOCIAL DES TERRITOIRES

Investissement social

A. Approche objective

Enjeu

Développer le goût du vivre ensemble et de l'engagement au service des autres.

Investissement des habitants dans les associations

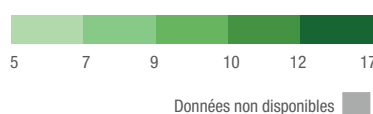
Pourquoi cet indicateur ?

Les associations sont un vecteur très important d'engagement des citoyens dans la vie de la cité. Compter le nombre de bénévoles actifs (permanence dans une association au moins une fois par semaine) permet de mesurer l'implication forte des habitants.

France

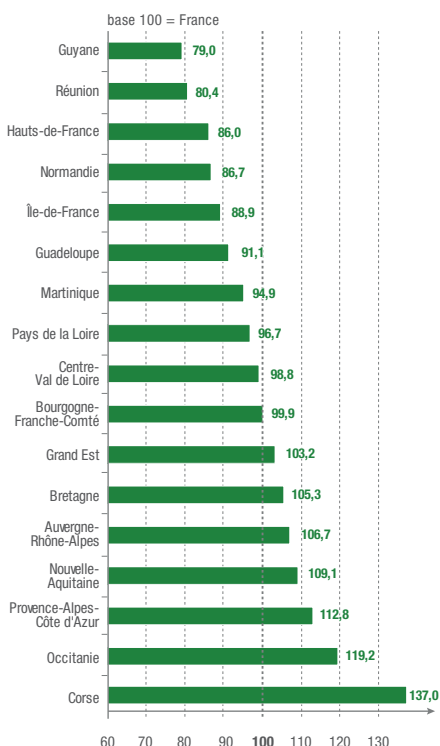
2015 : 8,8 pour 100 habitants

Nombre de bénévoles actifs
dans les associations pour 100 habitants
en 2014, par département (en %)



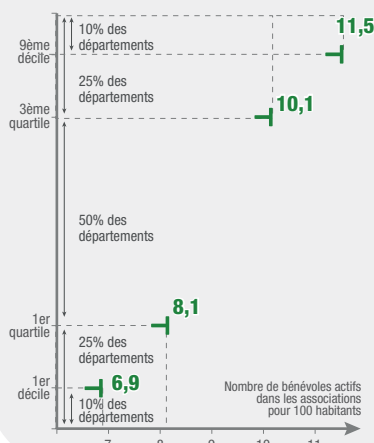
Situation des régions en 2015

Écart entre régions extrêmes : **58**



Analyse des quantiles

Rapport interdécile **2015 : 1,7**

Nombre de bénévoles actifs
dans les associations, pour 100 habitants

	2015
Corse	12,0
Occitanie	10,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9,9
Nouvelle-Aquitaine	9,6
Auvergne-Rhône-Alpes	9,4
Bretagne	9,2
Grand Est	9,1
Bourgogne-Franche-Comté	8,8
Centre-Val de Loire	8,7
Pays de la Loire	8,5
Martinique	8,3
Guadeloupe	8,0
Île-de-France	7,8
Normandie	7,6
Hauts-de-France	7,6
Réunion	7,1
Guyane	6,9

Sources : Essentiels de la vie associative dans les départements, association Recherches et Solidarités, IGN GéoFla • Réalisation : CGET, 2017

Investissement social

A. Approche objective

Plus d'engagement associatif dans le sud de la France.

Les contrastes entre régions

En 2015, 8,8 % des habitants de France assuraient une permanence au moins une fois par semaine dans une association. Cette implication est plus développée dans les régions du sud de la France. La Corse est ainsi la première des régions, avec 12 % de bénévoles actifs. Les régions Paca et Occitanie affichent aussi des parts importantes, à 10,5 % et 9,9 %. En comparaison, les habitants des régions du nord (Normandie, Hauts-de-France

et Île-de-France) sont moins engagés dans la vie associative (autour de 7,6 %). A l'échelle départementale, on observe que c'est dans les départements les plus ruraux que le taux d'engagement dans la vie associative est le plus élevé.

INDICATEUR COMPLÉMENTAIRE :

→ Part de licenciés sportifs dans la population de 15-64 ans